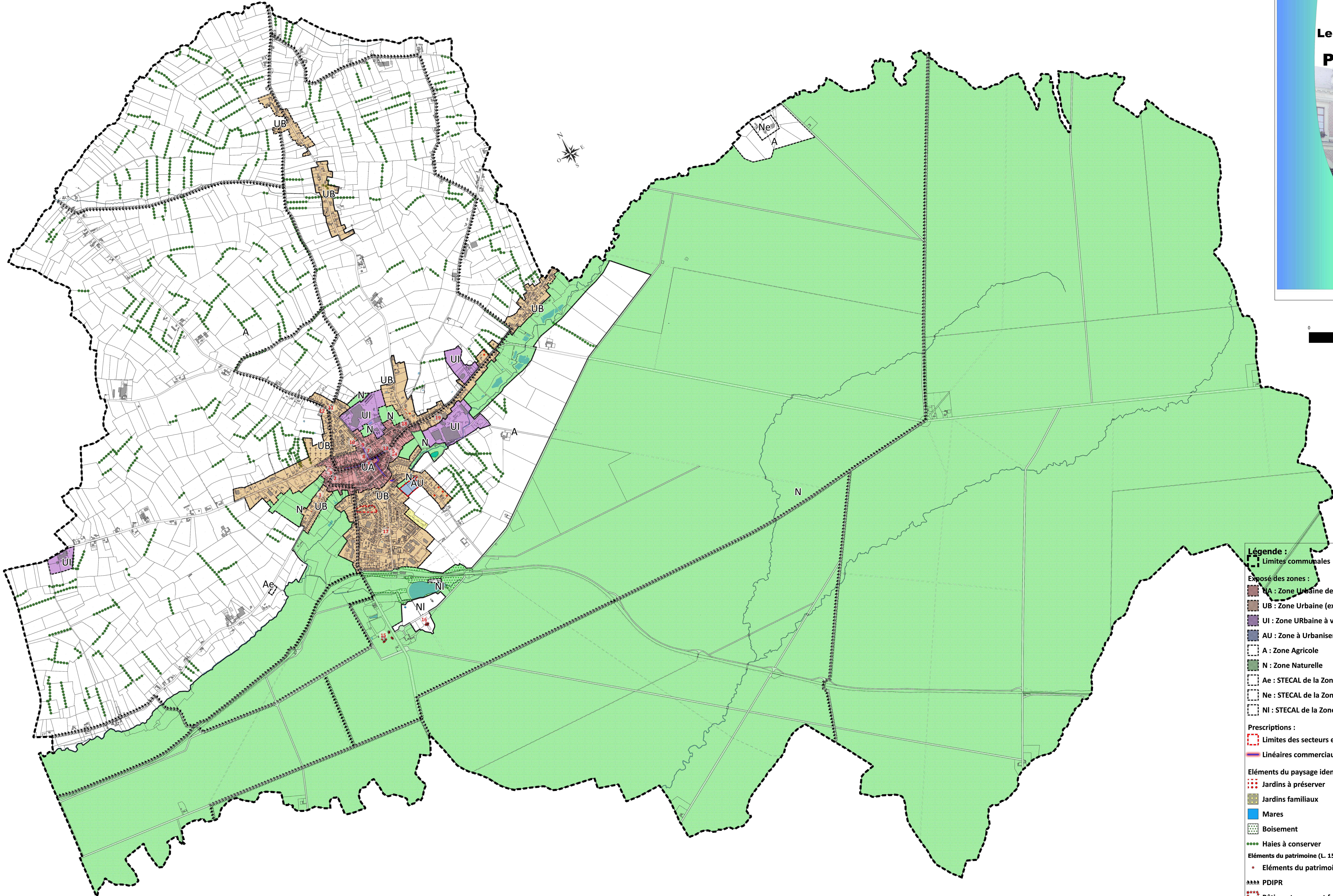




DEPARTEMENT DE L'AISNE

Commune de
Le Nouvion-en-Thiérache

Plan Local d'Urbanisme
4.2a plan de zonage
ensemble du territoire
au 8000ème

Projet arrêté le 16 septembre 2024

Projet mis à l'enquête du 17/09 au 18/10/2025

Projet approuvé le

Cachet de la Mairie
et signature du Maire

GEOGRAM



Légende :

■ Limites communales

Exposé des zones :

UA : Zone Urbaine de centre ancien

UB : Zone Urbaine (extensions récentes)

UI : Zone Urbaine à vocation d'activités

AU : Zone à Urbaniser

A : Zone Agricole

N : Zone Naturelle

Ae : STECAL de la Zone Agricole (Activités)

Ne : STECAL de la Zone Naturelle (à vocation act. loisirs)

NI : STECAL de la Zone Naturelle (à vocation du centre d'accueil)

Prescriptions :

■ Limites des secteurs en OAP

■ Linéaires commerciaux protégés au titre de l'article L. 151-16 du CU

Eléments du paysage identifiés (L. 151-23 du CU)

■ Jardins à préserver

■ Jardins familiaux

■ Mares

■ Boisement

● Haies à conserver

Eléments du patrimoine (L. 151-19 du CU) :

● Eléments du patrimoine identifiés (numérotation)

■■■■ PDIPR

■ Bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination